



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Banques Alimentaires



Communiqué de presse

16.10.2017

Réduction du gaspillage alimentaire et solidarité

L'ADEME soutient les associations pour faciliter la logistique du don et accroître la redistribution des produits frais

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire organisée le 16 octobre, l'ADEME dresse le bilan des aides financières versées sur l'année écoulée (1 million d'euros) aux quatre principales associations d'aide alimentaire : le Secours populaire français, la Croix-Rouge française, les Banques Alimentaires et les Restos du Cœur. Ce soutien exceptionnel a permis de renforcer la bonne conservation des denrées et les capacités de collectes partout sur le territoire français. Les personnes en difficulté ont ainsi accès à des produits plus diversifiés dont des produits frais de bonne qualité.

Objectif : réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025

La loi de février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire oblige les grandes surfaces à transformer ou donner leurs invendus encore consommables aux associations habilitées. Si cette pratique se faisait déjà, mais insuffisamment, cette disposition génère un afflux de dons supplémentaires qui pose des **défis d'organisation et de logistique** pour les associations.

Pour faciliter le travail des associations, l'ADEME a apporté **un soutien financier d'un million d'euros** à quatre associations d'aide alimentaire : **les Banques Alimentaires, les Restos du Cœur, le Secours populaire et la Croix-Rouge française.**

Les aides ont principalement permis d'acquérir des équipements nécessaires pour :

- **Assurer la maîtrise de la chaîne du froid** (équipements frigorifiques et de réfrigération)
- **Pouvoir aller récupérer des produits dans le plus grand nombre de grandes surfaces possibles** (véhicules)
- **Pouvoir stocker sur place dans de bonnes conditions** (chambre de tri, containers, transpalette, rayonnages, etc...)

Une redistribution des denrées sur le territoire et des produits plus frais

L'aide de l'ADEME a notamment permis aux quatre associations d'acquérir des équipements frigorifiques et de stockage pour les **antennes locales des associations en région**. Ils facilitent la logistique de la redistribution, notamment dans les villes moyennes et les zones rurales disposant de moins d'infrastructures.

Ainsi, **les Banques Alimentaires** ont pu équiper 31 entrepôts répartis dans 13 régions françaises et 2 départements d'Outre-Mer. Pour **la Croix-Rouge française**, ce sont 8 antennes locales réparties dans 6 régions qui ont pu être équipées. L'association a ainsi constaté une **augmentation de 15% à 20% des volumes ramassés** entre 2016 et 2017. **Les Restos du Cœur** notent quant à eux que l'aide de l'ADEME répond à un réel besoin : 11 projets répartis dans 8 régions ont été cofinancés et ont permis d'acquérir 11 véhicules frigorifiques. Ils estiment que le besoin de renouvellement du parc de véhicules pour assurer la ramasse est de 40 camions par an. Pour **le Secours populaire français**, cette aide a permis d'équiper 15 départements en véhicules avec caissons isothermes, camions frigorifiques ou chambres froides et a également contribué à renforcer la première antenne d'aide alimentaire dédiée aux produits frais ouverte à Paris. Celle-ci répond à un besoin important des personnes accompagnées d'avoir accès à des produits plus fragiles mais essentiels au bon équilibre alimentaire (viandes, poissons, fruits et légumes, laitages...). Le développement de la ramasse nécessite des investissements estimés à plus de 1,5 millions d'euros pour le Secours populaire français.

Pour en savoir plus

- L'étude de l'ADEME : [Etat des lieux des masses de gaspillages alimentaires et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire](#)
- [Les Restos du Cœur](#)
- [Les Banques Alimentaires](#)
- [Le Secours populaire](#)
- [La Croix Rouge française](#)

Contacts presse

ADEME : 01 58 47 81 28 - ademepresse@havas.com

Croix-Rouge française:

Christèle Lambert-Côme - 06 07 34 99 29 – christele.lambert-come@croix-rouge.fr

Secours populaire français : Karine Vuloup - 01 44 78 21 57 - Karine.Vuloup@secourspopulaire.fr

Banques Alimentaire : Marie Castagne - 06 64 44 92 02 – marie.castagne@banquealimentaire.org

Les Restos du cœur : 01 53 32 23 40 - communication@restosducoeurs.org

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)